

2020.3

2020.3

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 juin 2020

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 16 juin deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 9 juin 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHI.

Avait donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, à Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Lamia KIROUANI à Madame Sophie VALLY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Madame Carole RUCKERT.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2019-4 du 26 mars 2019 adoptant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020-1 du 31 mars 2020 approuvant le compte de gestion 2019 ;

Vu la délibération n°2020-2 du 31 mars 2020 approuvant le compte administratif 2019 ;

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que le solde peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté et/ou en une dotation complémentaire en réserve ;

Constatant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants (en euros) :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-4 930 682.66		-2 799 687.96	-7 730 370.62
Fonctionnement	40 057 058.20	-5 579 194.04	4 032 622.86	38 510 487.02
Total	35 126 375.54	-5 579 194.04	1 232 934.90	30 780 116.40

Constatant que le résultat de la section d'investissement sur l'exercice 2019 fait apparaître un besoin de financement de 8 299 008.98 euros (dont 568 638.36 euros afin de couvrir le solde des restes à réaliser) ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2019, soit + 38 510 487.02 euros :

- à la couverture du besoin de la section d'investissement pour + 8 299 008.98 euros sur le compte 1068,

- en excédent de fonctionnement reporté pour + 30 211 478.04 euros sur le compte 002.

Président,

 Jacques Alain BENISTI
 Maire de Villiers-sur-Marne